

Plan Des Mobilités : phase de participation du public

Autorité organisatrice de la mobilité sur l'ensemble des 22 communes du territoire, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère mène une politique volontariste en la matière. Dans le respect de la Loi et soucieuse de prendre en compte l'avis des capisérois(es), l'agglomération lance la phase de participation du public pour son Plan Des Mobilités (PDM).

La politique de mobilité, un enjeu de concertation

La CAPI déploie sa politique mobilité en partenariat avec les communes, les nombreux acteurs institutionnels publics (l'État, la Région, le Département, les communautés de communes voisines, le Syndicat Mixte Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise) et les acteurs du secteur privé (Déléataire de Service Public, entreprises du territoire...).

Ce document est le fruit d'une démarche menée depuis janvier 2021, dans un esprit ouvert au partenariat et à la concertation. Il est aujourd'hui soumis à l'avis de la population au moyen d'une procédure dite de « participation du public ».

L'objectif de cette consultation est de partager le projet de Plan des mobilités et de l'enrichir, avant son approbation en juin 2022 et sa mise en œuvre jusqu'à 2030.

La consultation du public permet ainsi à tous ceux qui vivent, travaillent et donc se déplacent sur le territoire de pouvoir donner leur avis.

Le Plan Des Mobilités, c'est quoi ?

Le futur Plan Des Mobilités de la CAPI doit remplacer le Plan de Déplacements Urbains. Il a pour objectif de définir les **grands défis** que la CAPI souhaite relever **en matière de mobilité pour les années à venir**.

La collectivité souhaite rendre complémentaires les modes de déplacement sur le territoire et donner les moyens aux habitants d'en adopter des plus **vertueux**, plus **propres** et donc plus **respectueux de l'environnement**.

Véritable **feuille de route** pour la CAPI et ses partenaires, ce document fixe **quatre grandes orientations** :

- **Orientation 1** : aménager la voirie et les espaces publics pour faciliter les déplacements au quotidien ;
- **Orientation 2** : développer des offres et des services de mobilités actives, décarbonées et solidaires ;
- **Orientation 3** : mener une politique de mobilité au-delà des limites administratives de la CAPI ;
- **Orientation 4** : accompagner les habitants et les acteurs de la CAPI vers une mobilité vertueuse et inclusive.

La consultation

La consultation du public est ouverte **du 20 avril à 9h au 16 mai 2022 à 17h.**

Deux réunions publiques seront organisées durant cette période :

- Le **6 mai 2022** à 19h à **Villefontaine** - locaux de la CCI Nord Isère 5 rue Antoine Condorcet, 38090 Villefontaine
- Le **12 mai 2022** à 19h à **Bourgoin-Jallieu** – Halle Grenette 2-6 rue Grenette, 38300 Bourgoin-Jallieu.

Les personnes intéressées peuvent participer de deux manières différentes :

- **Soit sur support papier** : par voie postale au centre administratif de la CAPI, Service Mobilités, 17 avenue du Bourg, 38080 L'Isle d'Abeau. Le dossier sera consultable sur place et un registre sera également mis à disposition pour les personnes souhaitant venir déposer leur contribution au centre administratif de la CAPI 17 avenue du Bourg, 38080 L'Isle d'Abeau du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- **Soit par voie électronique** en envoyant un mail à l'adresse suivante : mobilites2022@capi38.fr.

Toutes les informations sur capi-agglo.fr

